

Dans quel délai faire ma demande ?

La souscription doit être effectuée dans **les 60 mois qui suivent la date de votre affiliation** MSA en tant que chef d'exploitation.

Votre demande doit être effectuée dans les 6 mois qui suivent la souscription de l'assurance.

MSA Auvergne

Service Action Sociale

16 rue Jean Claret
63972 Clermont-Ferrand Cedex 9

✉ contactsocial.blf@auvergne.msa.fr
☎ 04 71 646 646

auvergne.msa.fr



Vous accompagner

Pour être remplacé
sur mon exploitation
**en cas de coup dur,
je m'assure**

■ Action Sociale

MSA Auvergne - Communication - 06/2020 / Services n°63972 - F. Barrois - F. Pidon



La MSA Auvergne contribue
aux frais d'adhésion à une
assurance remplacement



« J'ai assuré mon matériel, et moi ? »

« Parce que la santé est un outil de travail précieux, je m'assure pour être remplacé sur mon exploitation en cas de maladie ou d'accident de travail ».

La prévention est une mission essentielle de la MSA Auvergne, c'est pourquoi par son service Action Sociale, elle participe aux frais d'adhésion à une assurance remplacement

Pour qui ?

Les **chefs d'exploitation** assurés **AMEXA** à titre principal, **affiliés** à la MSA depuis **moins de 60 mois**.

A quelle aide puis-je prétendre ?

La participation de la MSA Auvergne est sans condition de ressources.

Son montant est de :

➔ **50 % maximum de la cotisation annuelle dans la limite de 120 €.**

Cette aide est renouvelable une fois.



Comment faire ma demande ?

Vous devez adresser au service Action Sociale de la MSA Auvergne :

▶ **l'imprimé de demande** « Aide à la souscription d'une assurance remplacement maladie/accident »

Imprimé téléchargeable sur le site Internet de la MSA Auvergne : auvergne.msa.fr

Votre MSA / Mon espace privé / Formulaire à télécharger / Formulaire Action Sociale / Aide au remplacement / Demande d'aide à la souscription d'assurance remplacement.

▶ **les justificatifs*** de souscription qui précisent :

- le détail de la garantie
- le montant de la cotisation annuelle
- la date de souscription

Si vous remplissez les conditions, l'aide vous sera versée directement sur votre compte bancaire.

**copie du contrat ou de la quittance ou autres justificatifs*